

Donc (première notule introductive)

André Gervais and Renald Bérubé

Number 19, January 1988

Le tour du texte

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/025440ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/025440ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Urgences

ISSN

0226-9554 (print)

1927-3924 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Gervais, A. & Bérubé, R. (1988). Donc (première notule introductive). *Urgences*, (19), 8–11. <https://doi.org/10.7202/025440ar>

Donc (première notule introductive)

La colique vocabulique est un effet de l'indigeste nommé texte.

Jean-Pierre Vidal (en note), 1981

Il serait temps qu'un Commissaire de la République des Lettres nous imposât une terminologie cohérente.

Gérard Genette (en note), 1982

On peut dire, sans trop grand risque d'erreur, que la théorie du texte a pris, depuis les années 60, en Europe et en Amérique, un virage important. Ce virage se traduit, entre autres, par une prolifération terminologique de plus en plus précise qui a nécessité, à ce jour, des recensements dans quelques dictionnaires généraux et glossaires spécialisés. Les trois suivants sont actuellement couramment cités (et utilisés):

— Oswald Ducrot et Tzvetan Todorov: *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage* [1972], coll. «Points», no 110, 1979, Paris, Seuil, 474 p. (environ 800 définitions);

— Marc Angenot: *Glossaire pratique de la critique contemporaine* [version entièrement refondue de *Glossaire de la critique littéraire contemporaine* (1972)], Montréal, Hurtubise HMH, 1979, 223 p. (environ 300 définitions);

— Bernard Dupriez: *Gradus. Les procédés littéraires (Dictionnaire)*, coll. «10/18», no 1370, Paris, UGE, 1980 [© 1977], 543 p. (environ 1200 définitions).

Ces ouvrages — qui répertorient, au moins, des termes de la rhétorique, de la stylistique, de la linguistique, de la sémiotique, de la théorie du récit, du matérialisme historique, de l'herméneutique freudienne — datent déjà d'il y a quelques années et ne rassemblent par ailleurs que très peu des termes (4 ou 5, au plus) dont le bref répertoire nous occupe ici. Il n'est pas difficile de constater également qu'ils ne contiennent pas les termes forgés depuis ou encore enfouis dans des articles et livres moins lus ou publiés à l'étranger (au Québec, par exemple)¹.

Nous n'avons pas l'intention de répertorier tous les termes manquants. Plutôt — et exclusivement, sans trop d'omissions, espérons-le — les termes théoriques et, dans quelques cas, techniques² marqués du signe «**texte**», sans oublier le **texte** lui-même, terme qui a reçu, dès les années 60, une voire des acceptions spécifiques. Coupe modeste — plus de 70 termes — et qui n'a d'autre ambition que de donner des points de repère exacts:

- terme³, auteur, date de la première apparition;
- définition(s) tirée(s) des articles et livres de cet auteur ou d'un autre, avec référence bibliographique complète;
- référence bibliographique complète d'un exemple d'utilisation, dans une analyse, de ce terme (s'il y a lieu).

Selon le code suivant:

- dans une définition, l'astérisque * précédant un terme (sauf le terme **texte**, parce qu'il est le terme de base et à cause de sa trop grande fréquence) indique que ce terme est lui-même l'objet d'une définition;
- le signe + sépare deux ou plusieurs définitions convergentes d'un terme; les précisions ajoutées par le même auteur dans un autre livre ou article suivent, sans séparation;
- le signe § sépare deux ou plusieurs définitions divergentes d'un terme;
- avant mais surtout après une définition, le signe >>> annonce une notule explicative;
- les crochets { } encadrent un ou des mots ajoutés par nous.

Les termes recueillis sont classés dans l'un ou l'autre des quatre grands lieux du « domaine textuel ». Voir les tables synthétiques correspondantes:

- A. Superficies du domaine (p. 14);
- B. Section *intra* du domaine (p. 27);
- C. Section *inter* du domaine (p. 39);
- D. Coeur du domaine (p. 52).

Il va sans dire qu'en recueillant des termes qui renvoient d'une part à des théories spécifiques (et pas nécessairement articulées l'une à l'autre), d'autre part à des pratiques qui ont souvent été publiées bien avant que tel terme soit, à leur sujet, introduit dans le champ de la théorie littéraire actuelle, ce glossaire « subit » en quelque sorte les effets de la non-hiérarchisation de l'ensemble des termes satellites de la notion de texte ainsi que du non-partage des procédures spécifiques qui les constituent en termes opératoires. Tout un travail reste donc à faire en ce sens⁴. Comme tel, cependant, il est déjà le rassemblement inédit d'un petit pan de théorie, faisant ainsi *le tour du texte* à sa manière, et c'est à ce titre qu'il est offert, juste retour des termes, aux théoriciens, aux analystes. Qu'il soit utile aussi aux étudiants et même aux écrivains n'est pas pour nous déplaire, au contraire.

A.G./R.B.

1. Il faut ajouter, avec sa dizaine de termes en «**texte**», le récent *Dictionnaire de la théorie et de l'histoire littéraires du XIXe siècle à nos jours* (Paris, Retz, 1986, 335 p.) de Louis Armentier. Environ 2000 définitions.
2. Ce glossaire, on le comprendra aisément, ne tient aucunement compte des termes «**poétiques**» — bien que des glissements, comme on va le voir, puissent toujours advenir — faits à partir du même radical. Il nous a été impossible de relever, dans des textes littéraires ou même analytiques écrits en français depuis, disons, une cinquantaine d'années, tous ces néologismes. Quoiqu'un travail sur ce mot ainsi que, par exemple, sur les mots poète/poème/poésie/poétique — ici, il faudrait remonter au moins au «**pohétique**» de Flaubert —, pourrait être fort utile pour constituer le répertoire des connivences qu'ont entretenues et des assauts qu'ont suscités (et subis) ces *noms*, noms de rôle et de qualité tout désignés par un métatextuel de plus en plus ciblé. Deux exemples, seulement.

Comment ne pas constater que **texticule**, terme forgé par Raymond Que-
neau en 1949 (sur le modèle mont/monticule, à n'en pas douter) pour désigner
certains de ses textes (recueillis depuis dans *Contes et propos*, Paris: Gallimard,
1981, p. 205-220), n'ait pas d'une part une connotation sexuelle — à cause de la
proximité de «**testicule**» mais aussi, via les prénom et nom de celui qui l'a proposé,
de la «**raie**», du «**mont**» et de la «**queue**» —, d'autre part la possibilité de devenir un
terme d'allure générique désignant tout texte minuscule et, ainsi, entrer dans le
champ des noms de textes brefs comme fragment et aphorisme, par exemple?

Veut-on, à l'autre bout du spectre, parler d'un texte qui, entremêlant langues
les plus diverses et postures les plus complexes, va «**à la limite**», qu'on pourrait dire,
à l'instar d'Hélène Cixous dans *Partie* (Paris, Ed. des Femmes, 1976, p. 81 — texte
écrit en 1972), ce livre qui est en quelque sorte son *Finnegans Wake*, qu'il est (un,
le) **textrême**.

3. Chaque fois qu'il a été possible, nous avons uniformisé en agglutinant le préfixe. Il
reste donc peu de termes avec un trait d'union. Côté néologie, nous constaterons
rapidement les points suivants.

La quasi-totalité des termes de ce petit glossaire est issue du processus de la
dérivation, c'est-à-dire de l'«**agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins
n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique**» (dit le *Diction-
naire de linguistique* de Jean Dubois *et al.*, Paris, Larousse, 1973, p. 141). Il y a
donc:

- une trentaine de préfixes d'origine grecque (anti-, archi-, auto-, épi-, hétéro-,
homo-, etc.), latine (coln-), contre-, extra-, infra-, inter-, intra-, etc.) et française
(après-, avant-, hors-, contre-) ainsi qu'une dizaine d'éléments d'origine grecque
(biblio-, bio-, calli-, gramma-, etc.) ou française (anthologico-, mimo-) mis en
position de préfixe, joints principalement au nom «**texte**»;

- quelques suffixes ajoutés au nom «**contexte**» (-ure), aux adjectifs «**textuel**» et
«**textille**» (-ité) et au verbe «**textualiser**» (-ation) ainsi que les néologismes sui-
vants qui trouvent, étant données la date de leur apparition et leur définition, leur
«**modèle**» dans tels mots déjà existants: **textolecte** (-lecte d'après dialecte), **textolo-
gie** (-logie d'après biologie), **textanalyse** (-analyse d'après psychanalyse), **textua-
tion** (-uation d'après situation).

Un seul terme répondrait exactement au processus de la composition,
c'est-à-dire à «**la formation d'une unité sémantique à partir d'éléments lexicaux
susceptibles d'avoir par eux-mêmes une autonomie dans la langue**» (*Dictionnaire
de linguistique*, p. 109): ce terme est **milletexte**. Mais il faut souligner les limites
d'une telle opposition entre dérivation et composition: dans **textanalyse**, par
exemple, l'autonomie des composants n'est pas moindre que dans **milletexte**.

Par ailleurs, il va sans dire qu'un certain nombre de ces termes ont été forgés
ponctuellement pour les besoins d'une analyse, alors que plusieurs autres — ceux

de Jean Ricardou et de Gérard Genette, particulièrement — sont partie prenante d'un « système » qui, s'élaborant depuis plusieurs années, tend nettement à construire sa propre terminologie, soit par création de nouveaux termes (néologismes lexicaux), soit par déplacement de significations (néologismes sémantiques). Ceci permet d'expliquer d'une part le fait que certains termes ne soient actualisés que sous une forme dite concrète (**callitexte**, par exemple), d'autres sous une forme dite abstraite (**grammatextualité**, par exemple), d'autres enfin sous ces deux formes (comme très souvent chez Genette: **architexte** et **architextualité**, par exemple), d'autre part la non-«harmonisation» de l'ensemble. Voir, sur ce dernier point, la note 4.

4. Ce travail, à peine amorcé, devrait rendre compte, entre autres, des différences réelles sous les ressemblances, des imprécisions, des recouplements, des inféodations et, bien sûr, des trous. Deux exemples, très rapidement pointés.

Contretexte et **antitexte** ont des préfixes synonymiques. Or le premier terme est nettement une particularisation du couple **hypotexte/hypertexte** (qui fait partie de la section C., dite section *inter* du domaine) alors que le second est plutôt en opposition partielle au **texte**, terme générique (de la section D, dite *coeur* du domaine).

Prototexte et **pré-texte** désignent des configurations (de l'ordre de l'inconscient d'une part, des conditions de production d'autre part) qui sont canalisées, focalisées de plus en plus par et vers le **texte**, et ce en opposition aux configurations de l'**extratexte** et du **hors-texte**. Mais ne faut-il pas ajouter que ces quatre termes, bien que marqués du signe « -texte », s'opposent absolument au **texte** en ce que, littéralement, ils ne le désignent pas (**prototexte**, par exemple, étant bien défini comme un agrégat d'images *antérieures à l'écriture*), au contraire de l'**avant-texte** qui, littéralement, est *dans le texte*.

Tout cela, bien sûr, demande à être précisé, développé, argumenté, voire même rectifié.